



AXWAY

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LES ÉCHOS DE DÉCEMBRE 2018

La section CFTD d'Axway a décidé de réviser sa communication mensuelle pour une raison majeure : la constitution d'un CSE (Comité Sociale et Économique) chez Axway en 2019.

Pourquoi ?

Tout simplement pour vous informer des grands changements à venir dans le paysage de la représentation du personnel dans l'entreprise par l'application des ordonnances « Macron ».

Ne vous trompez pas, comme pour l'emploi et le pouvoir d'achat, ces ordonnances ne représentant pas une avancée mais bel et bien un recul pour le monde du travail, en défaveur des salariés et de leurs représentants.

Quels sont les enjeux ?

L'année prochaine, vous serez amenés à vous exprimer aux urnes pour la mise en place d'un CSE (obligatoire avant le 1er Janvier 2020) qui, pour rappel, est une fusion des 3 instances représentatives du personnel (DP, CE et CHSCT) avec une baisse significative du nombre de représentants, d'heures de délégation et des moyens.

Alors posez-vous la bonne question : avec moins de représentants, de temps et de moyens, pouvez-vous encore prendre le risque de voter pour le « copinage » ou devez-vous choisir des représentants actifs, présents, qui sont force de proposition pour tous les salariés et qui peuvent, le cas échéant, recourir à des moyens juridiques pour défendre vos intérêts ?

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT CA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...



COMITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE = CSE

LE GRAND CHAMBOULE -TOUT

D'ici au 1er janvier 2020, les entreprises de plus de 10 salariés doivent revoir le cadre de leur dialogue social. Une nouvelle instance, le CSE, va se substituer aux anciennes (CE, DP et CHSCT).

Il faut donc tout revoir : le périmètre d'action, le rôle et le nombre d'élus, le nombre d'heures de délégation, la création (ou non) de représentants de proximité... la liste est loin d'être exhaustive puisque dorénavant, la loi fixe simplement un minimum pour tous ces sujets. Tout se jouera sur la négociation du protocole électoral puisqu'en l'absence d'accord, l'employeur pourra imposer le minimum légal, loin d'être satisfaisant ...

Depuis le mois de juin, l'heure est à la négociation pour les entreprises du group Sopra-Steria afin de mettre en place avant fin 2019 le CSE. Et la tâche est rude au regard de l'ampleur des changements qui nous attendent ! Nous devons donc faire prendre conscience à la Direction qu'il est préférable de chercher un accord avec les organisations syndicales qui corresponde aux besoins de l'entreprise plutôt que d'appliquer unilatéralement le minimum légal ». **Autrement dit, choisir la haute couture plutôt que le prêt-à-porter !**

Tous les élus CFTD sont mobilisés pour obtenir de nos dirigeants qu'ils aillent au-delà du minimum légal afin de favoriser un dialogue social de proximité. D'ailleurs, seule la CFTD a transmis à la Direction du groupe Sopra-Steria, un document complet de travail.

VITAMINEZ LE
DIALOGUE SOCIAL !



Petit rappel des spécificités de cette instance unique.

- **Jusqu'à 11 salariés** : aucune obligation pour l'employeur d'organiser des élections professionnelles. Les salariés sont représentés à travers des commissions paritaires régionales de branche ou interprofessionnelles.
- **De 11 à 49 salariés** : le CSE aura les prérogatives des actuels délégués du personnel.
- **De 50 à 299 salariés** : le CSE regroupera les compétences des DP, du CE et du CHSCT.
- **À partir de 300 salariés** : le CSE est obligatoirement composé d'un certain nombre de commissions, dont la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail ; la commission d'Information et d'Aide au Logement ou encore la commission de l'Égalité Professionnelle.
- **À partir de 1000 salariés** : le CSE doit se doter d'une commission Économique, chargée d'étudier les documents économiques et financiers de l'entreprise.

Le nombre d'élus et d'heures de délégation varie en fonction de la taille des entreprises.

La loi fixe un minimum légal, mais l'entreprise peut aller au-delà. Elle a la possibilité de créer des représentants de proximité (ex DP) afin de faire le lien entre les salariés et leurs représentants élus. La loi diminue en effet fortement le nombre d'élus, ce qui pose la question de la proximité avec les salariés.

Ecrivez-nous à cette adresse : cfdt.axway@gmail.com

Informations de la CFTD : <http://www.cfdt.fr> et <http://www.betor-pub.org/>



Et les Négos ?

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Convoqués à une réunion de négociation le 28 novembre dernier, les représentants de l'InterSyndicale (CFDT-CGT) se sont retrouvés seuls face au représentant de la Direction.

Un nouvelle fois, les « TraidUnion » ont brillé par leur absence ! Ont-ils décidé de pratiquer la politique de la chaise vide ? Bizarre pour le syndicat majoritaire qui « exergue » dans ses proses son implication dans le dialogue social de l'entreprise !

Lors de cette réunion, l'InterSyndicale a présenté plusieurs graphiques (merci à F. Ouadah) issus des chiffres de la Direction où l'on constate des écarts de salaires entre les Femmes et les Hommes mais sans réellement pointer une discrimination volontaire.

Ces inégalités salariales ont plusieurs origines et l'une d'elles concerne la politique salariale désastreuse imposée par la Direction, basée sur des critères opaques. La méthode d'intégration des entreprises acquises par Axway a généré aussi des écarts de revenus significatifs sans plan d'action pour les lisser.

Reste une évidence : les femmes n'accèdent pas ou sont très peu représentées aux postes à plus forte rémunération. Sur ce point, il faudra bien que la direction nous explique pourquoi ?



POUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME

GPEC

Malgré le fait que les « TraidUnion » aient jugé dans leur communication que le sujet n'était pas digne d'intérêt, l'InterSyndicale continue à y travailler. Nous sommes convaincus que la formation des salariés et leur évolution de carrière sont des enjeux cruciaux et bénéfiques aux deux parties. Et au risque de faire un plagia honteux, « ce qui est bon pour l'entreprise est bon pour le salarié ».

Et les Négos UES ?

PÉRIMÈTRE UES

La réunion du 15 novembre entre les OS et la Direction du groupe Sopra-Steria n'a pas apporté d'avancée sur le projet d'accord qui a été soumis concernant le périmètre de l'UES à venir. En effet, entre les numéros théâtraux de certains syndicats (toujours les mêmes) et le mutisme des autres, seule la CFDT et la section CGT d'Axway se sont exprimées sur ce projet d'accord. Alors quel périmètre ? Axway doit-elle sortir de l'UES ? Le sondage lancé il y a 2 mois par les « TraidUnion » va peut être éclairer le débat ? Mais nos « camarades » restent très discret sur les résultats, soit parce qu'ils n'en ont pas, soit que les réponses ne les arrangent pas...

Pour la CFDT, l'accord doit être scindé en deux car la représentativité n'est pas identique entre l'UES et le comité de groupe (dixit le législateur), point que la Direction du groupe a admis sans réserve.

De plus, la CFDT attend de la Direction du groupe un engagement ferme sur les propositions qu'elle a communiqué pour le protocole électoral mais sur ce point, silence radio.

Suite à la prochaine séance !

Présentation des résultats de l'enquête « Axwegian's Voice »

👍 ALLÔ ! Non mais ALLÔ quoi !?!

Certainement frappée du même syndrome constaté chez nos dirigeants politique, la Direction d'Axway **entend mais n'écoute pas** ! Qui plus est, un grand nombre de nos managers sont également atteints sans le savoir ! Une situation très préoccupante car malgré les progrès de la médecine, aucune solution médicale n'est disponible ou connue du grand public à ce jour.

Malgré cet état de fait, certains « Gourous » prescrivent quand même des ordonnances pour juste soigner les petits « Bobos » alors qu'un mal bien plus grave a été identifié par les analyses réalisées sur les patients.

On ne guérit pas d'un Cancer avec de l'aspirine !

Pourtant le diagnostique est clairement posé : la reconnaissance est le principal levier d'amélioration de la qualité de vie au travail. Ce sont essentiellement les modes de management qui alimentent cette perception :

- ⇒ **Stratégies individuelles ;**
- ⇒ **manque de reconnaissance ;**
- ⇒ **perspectives professionnelles.**

ALORS DITES STOP AUX MÉDICAMENTS INEFFICACES ! PLACE A LA BONNE MÉDICATION *.

* Si les symptômes persistent, consultez d'urgence un spécialiste de la liste ci-dessous.



INFORMATION SYNDICALE CFDT AXWAY

Rédaction et impression :
Tour W, 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense CEDEX

Adressez questions et suggestions à vos élus CFDT

Chantal PIERREVIL	RS au CHSCT	1.2417
Angélique ROUZE	DP	1.2634
Patrick ALLOMBERT	DS et RS au CE, CHSCT et CCE	1.2162
Michel HOLLANDE	DP et CHSCT	1.2288
Mamadou KONE	DP	1.2010